

La qualité des ardoises



L'ancienne réglementation française sur les ardoises naturelles a été remplacée, en 2006, par une norme européenne. Jugeant celle-ci insuffisante, le LNE et l'AFAQ AFNOR Certification se sont donc associés pour mettre en place une nouvelle marque de qualité, NF Ardoises, qui renforce les exigences prévues par la norme pour certaines caractéristiques

Pour protéger sa maison avec une bonne toiture, pour préserver ou restaurer les monuments historiques, il faut être sûr d'utiliser de bons produits. L'ardoise naturelle est un matériau très utilisé aujourd'hui dans le domaine de la construction. La France reste d'ailleurs le pays européen le plus consommateur. L'ancienne réglementation française (NF P 32-301 et 32-302) a fait place, le 1er mai 2006, à la norme européenne obligatoire EN 12326-1, transformée en norme nationale française par l'ajout de la marque NF. Celle-ci est la meilleure preuve pour démontrer la conformité des ardoises à cette norme.

La norme européenne NF EN 12326-1

Une norme européenne, c'est un compromis entre les normes existantes des différents pays de la communauté. Le lobbying est très fort dans les commissions du Comité Européen de Normalisation (CEN), chaque pays mettant en valeur ses spécificités technologiques, agricoles, constructives, environnementales...

La norme européenne sur les ardoises, par exemple, n'est pas aussi exigeante ou est un peu plus stricte sur certains points que les normes françaises (voir tableau), qui étaient en vigueur depuis août 1958 (NF P 32-301)! Évidemment, elles ont été entre-temps modifiées et réactualisées en avril 1989 par la NF P 32-302 qui indique



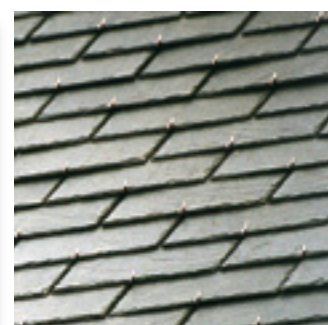
un seuil minimal de performances pour obtenir le label classe A.

Néanmoins, compte tenu de la forte consommation d'ardoises en France, il est apparu nécessaire de renforcer les exigences prévues par la norme européenne pour certaines caractéristiques pour faire face aux importations de pierre qualité des pays européens et asiatiques. Le LNE (Laboratoire National d'Essai) et AFAQ AFNOR Certification se sont donc associés pour mettre en place une nouvelle marque de qualité : NF Ardoises.

Des caractéristiques certifiées

Les principales caractéristiques certifiées par NF Ardoises sont les suivantes : la durabilité, l'imperméabilité, la tenue au gel, la résistance mécanique et les dimensions. Concrètement, la marque assure aux consommateurs une ardoise qui ne blanchit pas, ne rouille pas (exposition au dioxyde de soufre - SO₂), n'éclate pas après un gel, et dont l'épaisseur, supérieure ou égale à 2 mm, est la plus proche possible de celle annoncée par le producteur.

Le LNE est le seul organisme mandaté par AFAQ AFNOR Certification pour délivrer la marque NF Ardoises aux producteurs. Il prévoit des essais de suivi par prélèvement de produits, soit en carrière, soit dans la distribution. Ardoisières d'Angers a été le premier titulaire de la marque. Elle certifie l'ensemble de sa gamme d'ardoises.



Pour de plus amples informations :

AFAQ AFNOR Certification

11, avenue Francis de Pressensé
93571 Saint-Denis la Plaine Cedex
Tél. : 01 41 62 76 60
www.marque-nf.com

L N E

1 rue Gaston Boissier
75724 Paris cedex 15
Tél. : 01 40 43 37 00 - www.lne.fr

ESSAI	NORME NF P 32-302 classe A (avril 1989) Supprimée le 1/05/06	NORME EUROPEENNE EN 12326-1 Obligatoire depuis le 1/05/06	MARQUE NF ARDOISES Complémentaires aux normes européennes
Taux d'absorption d'eau	≤ 0,40 %	≤ 0,60 % (A1) > 0,60 % (A2)	≤ 0,40 %
Teneur en carbonate (CaCO ₃)	≤ 3 %	Aucune limite	≤ 1,5 %
Masse volumique	≥ 2,75 g/cm ³	Aucune référence	≥ 2,80 g/cm ³
Résistance mécanique	≥ 70 MPa (ardoise sèche) ≥ 40 MPa (ardoise imbibée)	Une épaisseur nominale de base mini est déterminée par le niveau de la résistance longitudinale et transversale	Une épaisseur minimale est calculée en fonction de la résistance longitudinale et transversale pour chaque format
Pyrites oxydables	Ardoises exclues si coulures	Remplacé par chocs thermiques	Remplacé par chocs thermiques
Chocs thermiques	Cf pyrites	T1 : (voir Marque NF ardoises) T2 : Oxydation ou changement d'aspect des inclusions métalliques avec des taches de décoloration mais sans changement de structure T3 : Oxydation ou changement d'aspect des inclusions métalliques qui pénètrent l'ardoise et risquent de former des trous	Seul le code T1 est retenu Pas de changement d'aspect Sont acceptées les ardoises avec oxydation de surface de minéraux métalliques (patine) et changement de couleur qui n'affectent pas la structure et ne forment pas de taches de coloration
Exposition au dioxyde de soufre - SO ₂ - (ex : pluies acides)	Aucune référence	S1 : acceptable dans toutes les conditions S2 : acceptable selon épaisseur et teneur en carbonate S3 : acceptable selon épaisseur et teneur en carbonate	Seul le code S1 est retenu. Pas de délitements, ni de ramollissement
Écarts de longueur et de largeur	Aucune référence	+/- 5 mm	+/- 3 mm
Rectitude des bords	Aucune référence	Si longueur ≤ 500 mm : 5 mm maxi Si longueur ≥ 500 mm : 1 % de la longueur	Si longueur ≤ 300 mm : 3 mm maxi Si longueur ≥ 300 mm : 1 % de la longueur
Écart de planéité	Maximum : l'épaisseur de l'ardoise	< 0,9-1-1,5 ou 2 % de la longueur selon la rugosité de l'ardoise	1 ou 1,5 % de la longueur selon la rugosité de l'ardoise
Tolérance d'épaisseur pour 100 ardoises	Aucune référence	+/- 15 % par rapport à l'épaisseur nominale	+/- 10 % par rapport à l'épaisseur nominale
Tolérance d'épaisseur individuelle	+/- 50 % avec un maximum de 2 mm	≤ 2 mm	+/- 25 % par rapport à l'épaisseur nominale
Teneur en carbone non carbonaté	Aucune référence	≤ 2 %	≤ 1,5 %